

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc  
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

**NOMBRE DE MEMBRES**

|             |    |
|-------------|----|
| En EXERCICE | 55 |
| PRESENTS    | 49 |
| VOTANTS     | 52 |

**CONVOCATION**

|          |               |
|----------|---------------|
| Datée    | du 19/06/2026 |
| Affichée | le 19/06/2026 |

**OBJET**

**Budget annexe SPANC –  
Approbation du compte  
administratif 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**du Conseil communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

**SÉANCE DU 25 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le dix-neuf juin 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Véronique LOUWAGIE.

Monsieur Dominique NETZER a été nommé secrétaire de séance.

**Etaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Christophe CHEBASSIER, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Sylvain GANDAIS, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Marc GÉGU, Olivier CERESER, Nicolas MASSE, Hélène JÉANNE, Romain DEULEY, Brigitte SALVINI, Geoffrey LE DÉAN, François BRIZARD, Serge LEBRETON, Véronique LOUWAGIE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Sébastien CHEVALIER, Marie-José MARTIN, Mehdi AFIF, Marie-Laure LERAISNIER, Jean-Marie GOUSSIN, Serge DELAVALLÉE, Corine LE BLÉVEC, Vincent COLLO, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Jérôme BIGNON, Fabien FAUQUET, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Wiener FLEURIMOND, Mickaël HERAULT, Christophe POTTIER, Daniel LANDE, Jean SELLIER, Vincent GUYET, Christine LOUATRON, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

**Pouvoirs :** Emilie TISON a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Patricia ERNOUX a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN  
Fabien REGNIER a donné pouvoir à Didier COUSIN

**Absents excusés :** Jacky DE TAEVERNIER, Sylvie FARAUT

Monsieur LE DÉAN, Vice-Président délégué aux finances et aux ressources humaines, présente le compte administratif 2025 du budget annexe Bohin.

Le budget SPANC présente un résultat de fonctionnement déficitaire de - 45 612,97 € portant le déficit cumulé à - 56 682,41€ pour plusieurs raisons :

- Une difficulté d'organisation dans le service sur le premier semestre qui a conduit à une baisse significative du nombre de contrôles réalisés sur cette période par rapport aux prévisions, notamment les contrôles de bon fonctionnement.
- Depuis le 01 juin 2025, un écart de prix entre les tarifs à l'usager et les prix pratiqués par le prestataire retenu pour effectuer les contrôles, plus élevés.

La revalorisation des tarifs votés fin 2025 devrait permettre de restaurer un équilibre financier à partir de 2026, afin de combler progressivement le déficit cumulé.

Les dépenses et recettes totales de l'exercice, ainsi que les résultats du compte administratif sont les suivants :

| BUDGET SPANC                                                      |                   |                 |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------|
| Résultats du compte administratif                                 | Fonctionnement    | Investissement  |
| Dépenses de l'exercice                                            | 80 397,18         | 0,00            |
| Recettes de l'exercice                                            | 34 784,21         | 2 929,00        |
| <b>Résultat de l'exercice</b>                                     | <b>-45 612,97</b> | <b>2 929,00</b> |
| Résultat antérieur reporté                                        | -11 249,44        | -1 991,00       |
| <b>Résultat cumulé</b>                                            | <b>-56 862,41</b> | <b>938,00</b>   |
| Restes à réaliser - dépenses                                      |                   | 0,00            |
| Restes à réaliser - recettes                                      |                   | 0,00            |
| <b>Résultat des restes à réaliser</b>                             |                   | <b>0,00</b>     |
| <b>Besoin d'autofinancement de la section d'investissement</b>    |                   | <b>0,00</b>     |
| <b>Affectation du résultat de fonctionnement</b>                  |                   |                 |
| Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement | 0,00              |                 |
| <b>Rappel du résultat de fonctionnement</b>                       | <b>-56 862,41</b> |                 |
| Affectation à la section d'investissement (article 1068)          | 0,00              |                 |
| <b>Report à la section de fonctionnement (002)</b>                | <b>-56 862,41</b> |                 |
| <b>Report à la section d'investissement (001)</b>                 | <b>938,00</b>     |                 |

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances et aux ressources humaines, rappelle que le budget primitif a été voté avant l'approbation du compte administratif. Par conséquent, il avait été procédé à une reprise anticipée des résultats.

Les résultats définitifs issus du compte administratif sont strictement identiques à ceux qui avaient été repris par anticipation.

Ces résultats définitifs sont en tous points conformes aux résultats du compte de gestion définitif.

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux collectivités territoriales
- Vu la délibération n° 2026-02-12-042 du Conseil Communautaire en date du 12 février 2026 portant reprise anticipée des résultats 2025 au budget primitif 2026 du budget SPANC.
- Vu la délibération n° 2026-02-12-043 du Conseil Communautaire en date du 12 février 2026 portant approbation du budget primitif 2026 du budget SPANC.

Monsieur Jean SELLIER, Président de la communauté de communes lors de l'exercice 2025, quitte la salle au moment du vote

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

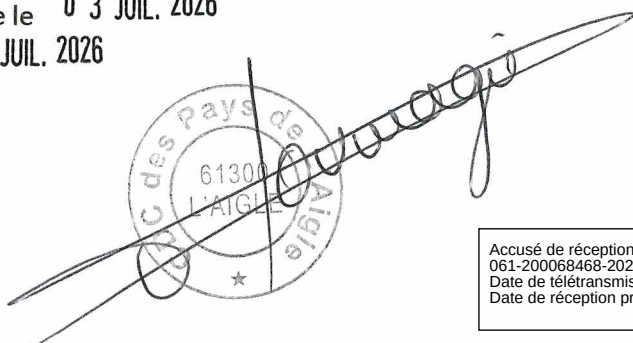
- **APPROUVE** le compte administratif 2025 du budget annexe SPANC
- **ARRETE** définitivement les résultats du compte administratif 2025
- **DIT** que les résultats définitifs du compte administratif 2025 sont strictement identiques aux résultats repris par anticipation lors du vote du budget primitif voté le 12 février 2026

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 03 JUIL. 2026  
Publié en ligne le 03 JUIL. 2026  
Certifié exécutoire

La Présidente,  
Véronique LOUWAGIE



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20260625-2026-06-25-170-BF  
Date de télétransmission : 03/07/2026  
Date de réception préfecture : 03/07/2026

